

DELIBERATION N° 2000/02-04 - APPROBATION DU REGLEMENT DE PUBLICITE

Monsieur REINSTADLER, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, informe l'Assemblée que la procédure de révision du règlement de publicité enclenchée par délibérations du Conseil Municipal en date des 18 mai 1998 et 21 septembre 1998 est arrivée à son terme après plusieurs réunions du groupe de travail.

Le règlement de publicité a reçu un avis favorable de la Commission Départementale des Sites.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le règlement de publicité.